

**ANNEXE VII**  
**EFFETS MACROECONOMIQUES DE LA REFORME**

**PIECE JOINTE N°3**  
**PRISE EN COMPTE DES ALLEGEMENTS DE CHARGES SUR LES**  
**BAS SALAIRES : METHODE ET RESULTATS**

Les développements qui suivent ont pour objet de présenter la méthode retenue pour évaluer l'impact d'une baisse non uniforme des cotisations sociales. Les résultats correspondants sont présentés dans le I. B. de l'annexe X.

Il est rappelé, à titre liminaire, que le modèle macroéconométrique utilisé pour évaluer les effets d'une substitution d'une partie des cotisations sociales employeurs par une cotisation assise sur la valeur ajoutée ou par une augmentation de la TVA (cf. Pièce jointe n°2) repose sur une hypothèse d'homogénéité du facteur travail, et ne distingue donc pas entre emplois qualifiés et non qualifiés.

Or, l'existence du barème progressif des cotisations sociales, qui résulte aujourd'hui des allègements Fillon, peut modifier l'effet à moyen terme d'un basculement d'une partie des cotisations employeurs sur la CVA ou sur la TVA.

Dès lors que ne subsistent aujourd'hui que 2,1 points de cotisations sociales employeurs au niveau du SMIC, une baisse des cotisations d'ampleur supérieure aurait pour effet, sauf à instaurer des cotisations sociales négatives, de réduire la progressivité résultant des allègements de charges au niveau du SMIC. La taxation relative du travail peu qualifié s'en trouverait augmentée par rapport à celle du travail plus qualifié.

La DGTPE s'est attachée à mesurer l'impact de cette modification de la structure des coûts relatifs des différents niveaux de qualification sur l'emploi à partir d'une maquette spécifique, autour de quatre scénarios (cf. graphique 1) :

- Le premier, noté (2 ; 2), consiste à diminuer le taux de cotisation de manière uniforme de 2 points pour tous les niveaux de salaire ;
- Le deuxième, noté (0 ; 5,4), consiste à diminuer le taux de cotisation de droit commun de 5,4 points (sans modifier le taux de cotisation au niveau du SMIC, la baisse du taux de cotisation étant alors nulle lorsque l'allègement Fillon est supérieur à 5,4 points) ;
- Le troisième “ (2 ; 5,4) ” consiste à diminuer le taux de cotisation de droit commun de 5,4 points, et celui au niveau de SMIC de 2 points (ce qui revient à annuler le taux de cotisations au niveau du SMIC) ;
- Enfin, le quatrième “ (2 ; 18,2) ” consiste à diminuer le taux de cotisation de droit commun de 18,2 points, et celui au niveau de SMIC de 2 points.

Le premier scénario sert de référentiel : il évalue l'hypothèse maximale de réduction uniforme des cotisations encore possible compte tenu des réductions substantielles existant au niveau du SMIC. Les trois scénarios suivants remettent en cause, à des degrés divers, la progressivité du barème de cotisations sociales telle qu'elle résulte aujourd'hui des allègements Fillon.

- **PRESENTATION DE LA METHODE UTILISEE**

La méthode retenue consiste à calculer les effets emploi des différents scénarios à partir de variantes élémentaires pour lesquelles les résultats sont plus aisément calculables. S’agissant du cœur du problème, qui consiste à quantifier l’impact d’une modification de la progressivité sur le niveau d’emploi, la méthode retenue est heuristique : elle repose sur l’utilisation d’un jeu de paramètres sur la réponse de l’emploi aux variations de son coût cohérent avec les estimations des effets des allègements de cotisations sur les bas-salaires (effets emploi des allègements Juppé entre 300 000 et 350 000, élasticité de la demande de travail supérieure ou égale à 1 au niveau du SMIC, de l’ordre de 0,6 en moyenne).

Le principal résultat, valable tant en ce qui concerne l’hypothèse d’une substitution cotisations/CVA que celle d’une substitution cotisations/TVA, est le suivant : un basculement de cotisations sociales vers une cotisation à la valeur ajoutée est défavorable à l’emploi pour tous les scénarios qui atténuent la progressivité des cotisations sociales. Ce résultat est robuste à plusieurs tests de sensibilité aux paramètres retenus. On peut montrer que tous les scénarios qui remettent plus fortement en cause la progressivité qu’un scénario “ (2 ; 4) ” (non simulé ici) détruisent de l’emploi.

### **A. Description des scénarios étudiés**

Le graphique 1 présente les quatre scénarios étudiés, qui correspondent aux quatre principaux scénarios utilisés dans les simulations sur les transferts intersectoriels (voir l’annexe correspondante).

Le premier scénario (2 ; 2) consiste en une baisse uniforme de 2 points du taux de cotisation de sécurité sociale effectif. Le taux de cotisation au niveau du SMIC serait alors nul. La progressivité des cotisations sociales employeurs n’est pas modifiée.

Le deuxième scénario (0 ; 5,4) consiste à baisser de 5,4 points le taux maximum de cotisation de sécurité sociale (qui passerait ainsi de 28 à 22,6 points). Le taux de cotisation au niveau du SMIC resterait inchangé (à 2 points), si bien que seuls les salaires en deçà de 1,45 SMIC bénéficieraient désormais d’un allègement ciblé (contre 1,6 aujourd’hui, avec les allègements Fillon), dont le taux s’écrirait :

$$\tau = \frac{0,21}{0,45} \left( 1,45 * \frac{SMIC}{w} - 1 \right)$$

Le troisième scénario (2 ; 5,4) consiste à cumuler une baisse de 5,4 points du taux de cotisation de sécurité sociale maximum (qui passerait ainsi de 28 à 22,6 points), et de 2 points du taux de cotisation au niveau du SMIC (qui deviendrait nul). Ici encore, seuls les salaires en deçà de 1,45 SMIC bénéficieraient désormais d’un allègement ciblé (contre 1,6 dans les allègements Fillon), dont le taux s’écrirait :

$$\tau = \frac{0,23}{0,45} \left( 1,45 * \frac{SMIC}{w} - 1 \right)$$

Le quatrième scénario (2 ; 18,2) consiste à cumuler une baisse de 18,2 points du taux de cotisation de sécurité sociale maximum (qui passerait ainsi de 28 à 9,8 points), et de 2 points du taux de cotisation au niveau du SMIC (qui deviendrait nul). Seuls les salaires en deçà de 1,15 SMIC bénéficieraient désormais d’un allègement ciblé (contre 1,6 dans les allègements Fillon), dont le taux s’écrirait :

$$\tau = \frac{0.098}{0.15} \left( 1,15 * \frac{SMIC}{w} - 1 \right)$$



Le graphique 2 représente la variation du taux de cotisation par rapport à la situation actuelle, selon le scénario retenu et en fonction du niveau de salaire.

Ces deux graphiques montrent bien que dans les 3 derniers scénarios, la baisse de cotisations serait ciblée sur les salaires les plus élevés, et ce d'autant plus si elle est de faible ampleur. Ainsi, un basculement de 18,2 points de sécurité sociale profite significativement aux salaires de l'ordre de 1,2 SMIC, alors qu'un basculement plus modeste de 5 points ne profite qu'aux salaires supérieurs à 1,45 SMIC.



## B. Mesure des effets sur l'emploi

Pour mesurer les effets en termes d'emploi des scénarios étudiés, deux approches équivalentes sont possibles :

- La première consiste à analyser chacun des scénarios comme une baisse de cotisations employeurs ciblée sur les salaires les plus élevés, compensée par l'augmentation de la TVA ou la création d'une CVA ;
- La seconde consiste à analyser chacun des scénarios comme le cumul de trois réformes : une réduction des allègements Fillon, une CVA ou une TVA sociale uniforme (i.e. baisse uniforme –c'est-à-dire de x points pour tous niveaux de salaires - du taux de cotisation financée par une augmentation de la CVA ou de la TVA), et une baisse du taux de CVA ou de TVA pour rester à coût constant.

## 1. *Première approche*

Pour estimer les effets emploi à moyen terme<sup>1</sup> avec la première approche, un préalable est de rappeler qu'on considère qu'un basculement uniforme vers la CVA ou la TVA sociale uniforme est légèrement favorable à l'emploi à cet horizon. Retenant les simulations de la DGTPE (cf. pièce jointe n°2), mais aussi celles de Malinvaud (1998), on considère que les créations nettes d'emploi sont de l'ordre de 50 000 pour un transfert de 1 point de PIB (soit environ 17Md€) de cotisations sociales employeurs vers de la CVA. Autrement dit, à recettes budgétaires inchangées ex ante, la création d'une CVA ou une augmentation de TVA de l'ordre d'un point de PIB détruit 50 000 emplois de moins qu'une augmentation uniforme du taux de cotisation.

Il suffit donc, pour estimer les effets emploi de chacun des scénarios, d'estimer le nombre d'emplois créés par les baisses asymétriques de cotisations employeurs décrite graphique 2 (ligne (b) du tableau 1) et le nombre d'emplois détruits par l'augmentation uniforme du taux de cotisation nécessaire à l'équilibre budgétaire ex-ante (ligne (c) du tableau 1).

Pour cela, la méthode adoptée est heuristique : on utilise un jeu de paramètres sur la réponse de l'emploi aux variations de son coût cohérent avec les estimations des effets des allègements de cotisations sur les bas-salaires. Concrètement, on calcule pour chaque niveau de salaire la variation de coût du travail induite par ces modifications de la taxation du travail, qu'on "transforme" en variations d'emploi grâce à une élasticité coût de la demande de travail décroissante en fonction du niveau de salaire (du SMIC à 1,4 SMIC, elle passe d'une valeur de 1,2 à 0,3, puis est constante). Ce profil d'élasticités en fonction du salaire est calibré de sorte à ce que soient respectés i) l'ordre de grandeur des emplois créés par les allègements Juppé (ie 350 000 emplois créés), ii) la décroissance de l'élasticité en fonction du niveau de salaire corroborée par les études empiriques. Avec ces paramètres, l'élasticité moyenne est égale à – 0,6, ce qui est dans la fourchette du consensus sur données françaises.

## 2. *Seconde approche*

Si l'on retient la seconde approche, chacun des scénarios est décomposé en 3 sous-scénarios :

- Réduction des allègements Fillon. Par exemple, dans le cas du scénario (0 ; 5,4), ce sous-scénario consiste à réduire le taux maximum d'allègements de 26 à 20,6 points au niveau du SMIC et le point de sortie de 1,6 SMIC à 1,43 SMIC ;
- CVA ou TVA sociale "uniforme", i.e. baisse uniforme du taux de cotisation (de 5,4 points dans les scénarios (0 ;5,4) et (2 ; 5,4)) compensée à l'euro près par une augmentation de CVA ou de TVA ;
- Baisse du taux de CVA ou de TVA, de sorte à rendre l'opération globale à coût constant. Par exemple, dans le scénario (0 ; 5,4), la réduction des allègements Fillon génère une économie de 5,5 Mds€, que l'on compense par une baisse de la CVA de 0,8 point ou par une baisse équivalente de TVA.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire à un horizon où les substitutions entre facteurs de production ont eu lieu. La distinction avec le long terme est que les niveaux d'emploi sont ici encore déterminés par la demande de travail, et non par l'offre de travail comme c'est le cas à long terme.

Le second sous-scénario est censé générer à moyen terme des créations d'emploi de l'ordre de 50 000, pour un transfert d'un point de PIB, sont consensuelles (cf notamment les simulations décrites dans la pièce jointe n°2 ou Malinvaud(1998)).

Pour estimer les effets emploi de la réduction des allègements Fillon, on retient la méthode décrite *supra* s'agissant de la première approche.

S'agissant du troisième sous-scénario, dont les effets emploi à coût constant sont identiques à ceux d'une baisse uniforme du taux de cotisation sur le travail, on retient un coût par emploi créé de l'ordre de 65 000 euros, qui correspond à une élasticité moyenne de 0,6.

- **RESULTATS**

- A. Résultats obtenus dans le cadre de la première approche**

Les tableaux suivants résument les effets emploi à moyen terme obtenus dans le cas de la CVA (tableau 1) et de la TVA sociale (tableau 2)<sup>2</sup>, si l'on applique la première des deux méthodes décrites *supra* au I. B.

---

<sup>2</sup> La distribution de salaires retenu pour les calculs est calée sur l'Enquête Emploi 2005, tout comme les simulations sur les transferts intersectoriels réalisées précédemment pour le groupe inter-administratif.

**Tableau 1 : Effets emploi à moyen terme dans le cas de la CVA**

	(2 ;2)	(0 ;5,4)	(2 ;5,4)	(2 ; 18,2)
Montant transfert (en Md€) <sup>3</sup>	6,5	11,7	12,8	46,6
<b>Effets emploi reprofilage des cotisations sociales (a) = (b) +(c)</b>	<b>0</b>	<b>-110 000</b>	<b>-75 000</b>	<b>-330 000</b>
Dont baisse ciblée du taux de CSE sur les hauts salaires (b)	+95 000	+60 000	+115 000	+340 000
Dont hausse uniforme du taux de CSE (c)	-95 000	-170 000	-190 000	-670 000
<b>Effets emploi du basculement uniforme de CSE vers la CVA (d)</b>	<b>+20 000</b>	<b>+35 000</b>	<b>+40 000</b>	<b>+140 000</b>
<b>Effets emploi totaux (e) = (a) + (d)</b>	<b>+20 000</b>	<b>-75 000</b>	<b>-35 000</b>	<b>-190 000</b>

*Source : DGTPE*

**Tableau 2 : Effets emploi à moyen terme dans le cas de la TVA sociale**

	(2 ;2)	(0 ;5,4)	(2 ;5,4)	(2 ; 18,2)
Montant transfert (en Md€) <sup>4</sup>	8,0	14,4	15,8	57,4
<b>Effets emploi reprofilage des cotisations sociales (a) = (b) +(c)</b>	<b>0</b>	<b>-130 000</b>	<b>-90 000</b>	<b>-405 000</b>
Dont baisse ciblée du taux de CSE sur les hauts salaires (b)	+115 000	+80 000	+140 000	+415 000
Dont hausse uniforme du taux de CSE (c)	-115 000	-210 000	-230 000	-820 000
<b>Effets emploi d'une TVA sociale uniforme (d)</b>	<b>+25 000</b>	<b>+40 000</b>	<b>+45 000</b>	<b>+170 000</b>
<b>Effets emploi totaux (e) = (a) + (d)</b>	<b>+25 000</b>	<b>-90 000</b>	<b>-45 000</b>	<b>-235 000</b>

*Source : DGTPE*

Dans les 3 scénarios qui atténuent la progressivité des cotisations sociales, les destructions d'emploi induites par la hausse du taux de cotisations sur les bas salaires font plus que compenser les créations d'emploi induites par la baisse du taux de cotisations, si bien que l'emploi diminue dans ces scénarios<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Les montants de transferts sont repris de l'annexe consacrée aux transferts.

<sup>4</sup> Le montant des transferts est plus élevé que ceux du tableau 1, car il est supposé ici que la TVA sociale concerne toutes les entreprises, alors que pour la CVA, les calculs ont été faits sur le champ des 400 000 plus grosses entreprises.

<sup>5</sup> Le scénario " seuil " est le scénario (2 ; 4). Tous les scénarios qui atténuent plus fortement la progressivité des cotisations sociales détruisent de l'emploi.

La méthode est certes fruste, mais les tests de sensibilité sur le profil de l'élasticité montrent une certaine robustesse des résultats (cf. *infra*, III).

### B. Résultats obtenus dans le cadre de la seconde approche

L'objet des développements qui suivent est de présenter les estimations des effets emploi des différents scénarios obtenus en retenant la seconde approche, et aboutissent à des résultats identiques à ceux obtenus par la première approche (cf. A. ci-dessus).

**Tableau 3 : Effets emploi à moyen terme des différents scénarios de basculement vers une CVA (seconde approche)**

	(2 ; 2)	(0 ;5,4)	(2 ;5,4)	(2 ;18,2)
<b>Effets emploi Réduction allègements ciblés</b>	ND	-190 000	-140 000	-520 000
<b>Effets emploi CVA " uniforme " <sup>6</sup></b>	+20 000	+35 000	+40 000	+140 000
<b>Effets emploi Baisse du taux de CVA</b>	ND	+80 000	+65 000	+190 000
<b>Effets emploi totaux</b>	<b>+20 000</b>	<b>-75 000</b>	<b>-35 000</b>	<b>-190 000</b>

*Source : DGTPE*

**Tableau 4 : Effets emploi à moyen terme des différents scénarios de TVA sociale (seconde approche)**

	(2 ; 2)	(0 ;5,4)	(2 ;5,4)	(2 ;18,2)
<b>Effets emploi Réduction allègements ciblés</b>	ND	-230 000	-170 000	-640 000
<b>Effets emploi TVA sociale uniforme</b>	+25 000	+40 000	+45 000	+170 000
<b>Effets emploi Baisse du taux de TVA</b>	ND	+100 000	+80 000	+235 000
<b>Effets emploi totaux</b>	<b>+25 000</b>	<b>-90 000</b>	<b>-45 000</b>	<b>-235 000</b>

*Source : DGTPE*

On retrouve bien au total les mêmes effets emploi, négatifs lorsque l'on atténue la progressivité des cotisations sociales.

<sup>6</sup> Une baisse uniforme de 1 point du taux de cotisations employeurs correspond à un transfert de 3,26 Md€, soit environ 0,2 point de PIB. A long-terme les effets emploi sont nuls. A moyen-terme on retient 50 000 emplois créés pour un transfert de 1 point de PIB.



- **LIMITES DE LA METHODE DE CALCUL ET TESTS DE SENSIBILITE**

Les chiffrages proposés supra sont évidemment fragiles pour plusieurs raisons.

D’abord, il est fait avec une élasticité coût de la demande de travail égale à 0,6 en moyenne à moyen terme, ce qui correspond certes à un certain consensus empirique, mais conduit à une estimation plutôt optimiste de l’efficacité d’une baisse uniforme des cotisations sociales. Toutefois, cette hypothèse influe peu sur les résultats. En effet, quelle que soit l’approche, ce qui importe pour le chiffrage est l’efficacité relative des baisses ciblées respectivement sur les hauts et bas salaires, plus que l’efficacité d’une baisse uniforme des cotisations sociales.

Ensuite, le recours à une élasticité coût pour chaque niveau de salaire ne permet pas de distinguer le jeu des substitutions entre les différents niveaux de qualification, pas plus que les effets retour sur les salaires. On considère juste qu’une baisse de coût du travail a des effets différents sur la demande de travail selon le niveau de salaire auquel elle s’applique, sans distinguer les différents mécanisme à l’œuvre<sup>7</sup>. Si l’on ne s’intéresse qu’aux effets emploi agrégés, cette méthode fruste peut être considérée comme une forme réduite acceptable.

Afin de s’assurer de la robustesse des résultats obtenus dans la note, deux tests de sensibilité ont été réalisés sur le profil de l’élasticité “ réduite ” de l’emploi à son coût.

Le graphique ci-dessous représente les profils de l’élasticité de la demande de travail à son coût retenus pour ces deux tests de sensibilité, ainsi que celui retenu s’agissant du scénario central.



Le premier test de sensibilité diminue la valeur de l’élasticité au niveau du SMIC (de 1,2 à 1) et accroît la plage sur laquelle elle est supérieure à sa valeur minimale (jusqu’à 1,6 SMIC). Ceci revient à augmenter en valeur absolue l’élasticité pour les salaires moyens (de 1,3 à 1,6 SMIC), et à diminuer les salaires les plus faibles (1 à 1,2 SMIC). Ce profil est cohérent avec un effet des allègements Juppé de l’ordre de 300 000 emplois (contre 350 000 pour le profil retenu dans le scénario principal).

Le second test est une accentuation du premier : la plage sur laquelle l’élasticité est supérieure à sa valeur minimale est encore étendue (jusqu’à 2 SMIC), la valeur minimale étant réduite pour conserver une élasticité moyenne égale à –0,6. Ce profil reste cohérent avec un effet des allègements Juppé de l’ordre de 300 000 emplois<sup>8</sup>.

Les tableaux 5 et 6 résument les effets emploi d’une CVA obtenus avec ces 2 nouveaux profils. Les tableaux 7 et 8 font de même s’agissant de la TVA sociale

<sup>7</sup> En particulier, l’élasticité de 0,3 pour les salaires moyens et élevés est censée prendre en compte à la fois l’effet positif d’une baisse du coût du travail sur les créations d’emploi à ce niveau de salaire, et l’effet négatif sur les créations d’emploi à des niveaux de salaire plus faible, par effet de substitution.

<sup>8</sup> Les gains d’emploi sont légèrement supérieurs à ceux du Test 1.

**Tableau 5 : Effets emploi à moyen terme des différents scénarios de basculement vers une CVA (test 1)**

	(2 ;2)	(0 ;5,4)	(2 ;5,4)	(2 ; 0,18,2)
Montant transfert (en Md€)	6,5	11,7	12,8	46,6
<b>Effets emploi reprofilage des cotisations sociales (a) = (b) +(c)</b>	<b>0</b>	<b>-110 000</b>	<b>-80 000</b>	<b>-305 000</b>
Dont baisse ciblée du taux de CSE (b)	+95 000	+65 000	+110 000	+375 000
Dont augmentation uniforme du taux de CSE (c)	-95 000	-175 000	-190 000	-680 000
<b>Effets emploi basculement uniforme de CSE vers la CVA (d)</b>	<b>+20 000</b>	<b>+35 000</b>	<b>+40 000</b>	<b>+140 000</b>
<b>Effets emploi totaux (e)=(a) + (d)</b>	<b>+20 000</b>	<b>-75 000</b>	<b>-40 000</b>	<b>-165 000</b>

*Source : DGTPE*

**Tableau 6 : Effets emploi à moyen terme des différents scénarios de basculement vers une CVA (test 2)**

	(2 ;2)	(0 ;5,4)	(2 ;5,4)	(2 ; 0,18,2)
Montant transfert (en Md€)	6,5	11,7	12,8	46,6
<b>Effets emploi reprofilage des cotisations sociales (a) = (b) +(c)</b>	<b>0</b>	<b>-120 000</b>	<b>-90 000</b>	<b>-330 000</b>
Dont baisse ciblée du taux de CSE (b)	+95 000	+50 000	+100 000	+335 000
Dont augmentation uniforme du taux de CSE (c)	-95 000	-170 000	-190 000	-665 000
<b>Effets emploi basculement uniforme de CSE vers la CVA (d)</b>	<b>+20 000</b>	<b>+35 000</b>	<b>+40 000</b>	<b>+140 000</b>
<b>Effets emploi totaux (e)=(a) + (d)</b>	<b>+20 000</b>	<b>-85 000</b>	<b>-50 000</b>	<b>-190 000</b>

*Source : DGTPE*

**Tableau 7 : Effets emploi à moyen terme des différents scénarios de TVA sociale (test 1)**

	(2 ;2)	(0 ;5,4)	(2 ;5,4)	(2 ; 0,18,2)
Montant transfert (en Md€)	8,0	14,4	15,8	57,4
<b>Effets emploi reprofilage des cotisations sociales (a) = (b) +(c)</b>	<b>0</b>	<b>-135 000</b>	<b>-100 000</b>	<b>-375 000</b>
Dont baisse ciblée du taux de CSE (b)	+115 000	+80 000	+135 000	+460 000
Dont augmentation uniforme du taux de CSE (c)	-115 000	-215 000	-235 000	-835 000
<b>Effets emploi TVA sociale uniforme (d)</b>	<b>+25 000</b>	<b>+40 000</b>	<b>+45 000</b>	<b>+170 000</b>
<b>Effets emploi totaux (e)=(a) + (d)</b>	<b>+25 000</b>	<b>-95 000</b>	<b>-55 000</b>	<b>-205 000</b>

*Source : DGTPE*

**Tableau 8 : Effets emploi à moyen terme des différents scénarios de TVA sociale (test 2)**

	(2 ;2)	(0 ;5,4)	(2 ;5,4)	(2 ; 0,18,2)
Montant transfert (en Md€)	8,0	14,4	15,8	57,4
<b>Effets emploi reprofilage des cotisations sociales (a) = (b) +(c)</b>	<b>0</b>	<b>-150 000</b>	<b>-110 000</b>	<b>-405 000</b>
Dont baisse ciblée du taux de CSE (b)	+115 000	+60 000	+125 000	+410 000
Dont augmentation uniforme du taux de CSE (c)	-115 000	-210 000	-235 000	-815 000
<b>Effets emploi TVA sociale uniforme (d)</b>	<b>+25 000</b>	<b>+40 000</b>	<b>+45 000</b>	<b>+170 000</b>
<b>Effets emploi totaux (e)=(a) + (d)</b>	<b>+25 000</b>	<b>-110 000</b>	<b>-65 000</b>	<b>-235 000</b>

*Source : DGTPE*

On retient de ces tableaux que les effets emploi sont robustes au profil retenu pour l'élasticité.

- S'agissant du test 1, c'est seulement dans le quatrième scénario qu'apparaît un écart décelable avec les résultats de la note : les pertes d'emploi sont légèrement réduites, de -190 000 à -165 000 pour ce qui est de la CVA, et de -235 000 à -205 000 pour la TVA sociale. Le sens de cette révision est facilement interprétable : ce scénario conduit à baisser très fortement les cotisations pour les salariés moyens et élevés, mais pas ceux les plus proches du SMIC. Comme l'élasticité retenue dans ce test de sensibilité est plus élevée en valeur absolue pour les salaires moyens, et plus faibles pour les salaires faibles, il est naturel que les effets emploi soient légèrement améliorés ;
- S'agissant du test 2, c'est à l'inverse dans les deuxième et troisième scénario qu'apparaît un écart décelable avec les résultats du scénario principal : les pertes d'emploi sont légèrement accentuées (pour la CVA, de -75 000 à -85 000 et de -35 000 à -50 000 ; pour la TVA sociale, de -90 000 à -110 000 et de -45 000 à -65 000). Ceci s'explique par le fait que ces 2 scénarios conduisent à baisser sensiblement le taux de cotisations pour les salaires élevés (pour lesquels la valeur de l'élasticité a été diminuée) et très peu le taux de cotisations pour les salaires moyens (pour lesquels la valeur de l'élasticité a été augmentée).

#### • CONCLUSION : COMMENT REDUIRE LES DESTRUCTIONS D'EMPLOI ?

Les développements qui précèdent montrent que les scénarios de basculement de cotisations sociales employeurs vers la CVA ou vers une augmentation de la TVA conduisent à des pertes d'emploi dès lors qu'ils réduisent la progressivité des cotisations sociales.

La solution la plus simple pour ne pas altérer la progressivité du barème consiste évidemment à se limiter au premier scénario, qui consiste en un transfert de 2 points de cotisation.



Si le transfert était plus important, d'autres profils de taux de cotisations peuvent être envisagés, plus favorables à l'emploi. Par exemple, une possibilité est de conserver le point de sortie des allègements ciblés à 1,6 SMIC, et d'élargir la plage du taux minimum. Ainsi, dans le scénario "(2 ; 5,4)", cette option reviendrait à diminuer de 5,4 points le taux de cotisation pour tous les niveaux de salaires pour lesquels il est actuellement supérieur ou égal à 5,4 points, et de fixer un taux nul pour les autres niveaux de salaire (cf graphique ci-dessous).